

RAPPORT DE LA CLECT DU 23 JANVIER 2023



SOMMAIRE

Proposition de fixation des AC provisoires 2023 partant des AC 2022 définitives ajustées de :

- La révision libre liée à la compétence de gestion des PLU
- La compétence enfance/jeunesse pour les communes de l'ex CCRN ayant refusé la révision proposée en 2022



AC provisoires 2023- Révision libre liée à la gestion des PLU

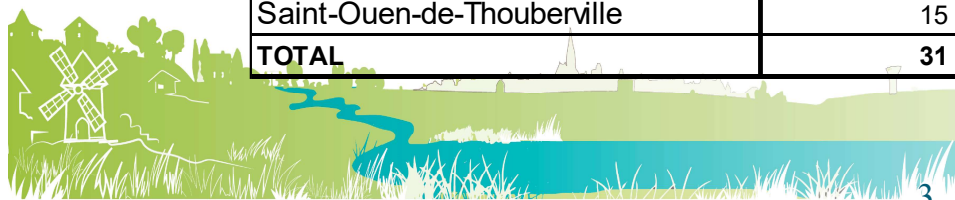
Sur la base d'une révision libre, la CLECT invite le conseil communautaire à réviser les AC selon la règle consistant à faire supporter 100 % sur les AC pour les procédures classiques et 50 % pour les procédures relevant de l'intérêt général



AC provisoires 2023- Révision libre liée à la gestion des PLU

La CLECT suggère à l'unanimité la restitution sur les AC des montants prélevés en 2022 au titre de la gestion des PLU de 2021

	Ajustement des AC liés à la Compétence de gestion des PLU			Ajustement des AC liés à la Compétence de gestion des PLU
	Révision libre des AC			Révision libre des AC
	Annulations 2021			
	Annulations 2021	Mandats 2021	Total	Annulations 2022
Saint-Pierre-du-Bosguérard	1 554,00 €		1 554,00 €	
Grand Bourgtheroulde		- 3 773,53 €	-3 773,53 €	3 773,53 €
Les Monts du Roumois		- 5 530,63 €	-5 530,63 €	5 530,63 €
Saint-Denis-des-Monts	1 950,00 €		1 950,00 €	
Saint-Léger-du-Gennetey		- 342,63 €	-342,63 €	342,63 €
Saint-Ouen-du-Tilleul	5 616,00 €	- 6 302,69 €	-686,69 €	6 302,69 €
Bourneville-Sainte-Croix		- 2 557,09 €	-2 557,09 €	2 557,09 €
Sainte-Opportune-la-Mare	6 900,00 €	- 11 775,34 €	-4 875,34 €	11 775,34 €
Bourg-Achard		- 8 284,81 €	-8 284,81 €	8 284,81 €
Thuit de l'Oison				
Saint-Ouen-de-Thouberville	15 132,00 €	- 5 857,50 €	9 274,50 €	5 857,50 €
TOTAL	31 152,00 €	-44 424,22 €	-13 272,22 €	44 424,22 €



AC provisoires 2023- Révision libre liée à la gestion des PLU

Envoyé en préfecture le 09/02/2023
 Reçu en préfecture le 09/02/2023
 Affiché le
 ID : 027-200066405-20230206-CC_FL_02_2023-DE

Ajout des montants liés aux dépenses 2022 supportées par la CCRS et ajustés sur les AC 2023 selon le type de procédure

Commune	Réalisé	Type de prise en charge	Taux	Montant pour AC	Objet
Bourg Achard	6 280,30 €	Intérêt général	50%	3 140,15 €	<p>Projet de lycée (DP approuvée par délibération du 17 mai 2021)</p> <p>Procédure approuvée en 2022 -> modification du PLU pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Autoriser les annexes des constructions à usage d'habitation en zone N ; - Rendre possible les extensions et annexes des constructions à usage d'habitation existantes en zone A ; - Modifier l'article concernant les toitures pour les zones UA, UB, UC, N et A ; <ul style="list-style-type: none"> - Identifier les ilots où la diversité commerciale est préservée ; - Créer une dérogation possible aux règles de recul des portails ; - Interdire l'accès aux parcelles à partir de chemins communaux ; - Autoriser les clôtures de type brise vue.
Grand Bourgheroulde	3 788,00 €	classique	100%	3 788,00 €	Permettre l'installation d'un jeune agriculteur dans un ancien corps de ferme familial.



AC provisoires 2023- Révision libre liée à la gestion des PLU

Suite

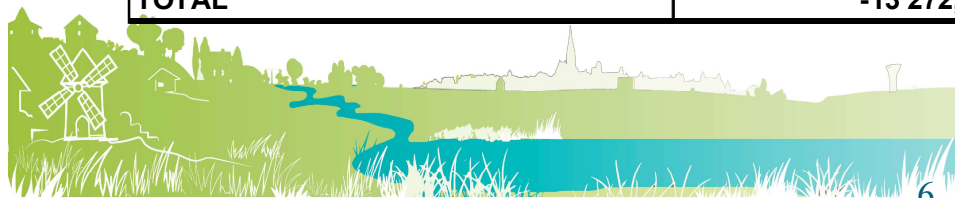
Commune	Réalisé	Type de prise en charge	Taux	Montant pour AC	Objet
Saint Ouen du Tilleul	7 242,51 €	classique	100%	7 242,51 €	Mettre à jour des trames paysagères sur le plan de zonage ; Mettre à jour la liste des emplacements réservés, notamment pour la réalisation de cheminements doux et la préservation du patrimoine végétal ; Créer une OAP pour faciliter la concrétisation du projet d'aménagement du centre bourg ; Modifier l'article 6 relatif à l'implantation de constructions par rapport aux voies et emprises publiques.
Les Monts du Roumois	2 681,35 €	classique	100%	2 681,35 €	Faire évoluer l'emprise au sol en fonction des différents zonages et faire évoluer le règlement zone A (agricole) (uniquement) pour permettre l'évolution des habitations existantes.
Thuit de l'Oison	1 976,02 €	classique	100%	1 976,02 €	Augmenter l'emprise au sol dans les zones UA et AUa ; Transformer les zones AU obsolètes en zones A ; Définir de nouveaux emplacements réservés ; Mettre à jour des indices de cavités souterraines ; Modifier le zonage suite à une erreur matérielle.



AC provisoires 2023 - Révision libre liée à la gestion des PLU

La CLECT approuve à l'unanimité les révisions suivantes au titre de la gestion des PLU

	Ajustement des AC liés à la Compétence de gestion des PLU	Ajustement des AC liés à la Compétence de gestion des PLU		
	Révision libre des AC	Révision libre des AC		
	Annulations 2021	Annulations 2022		
	Total	Annulations 2022	Mandats 2022	Total
Saint-Pierre-du-Bosguérard	1 554,00 €			0,00 €
Grand Bourgtheroulde	-3 773,53 €	3 773,53 €	- 3 788,00 €	-14,47 €
Les Monts du Roumois	-5 530,63 €	5 530,63 €	- 2 681,35 €	2 849,28 €
Saint-Denis-des-Monts	1 950,00 €			0,00 €
Saint-Léger-du-Gennetey	-342,63 €	342,63 €		342,63 €
Saint-Ouen-du-Tilleul	-686,69 €	6 302,69 €	- 7 242,51 €	-939,82 €
Bourneville-Sainte-Croix	-2 557,09 €	2 557,09 €		2 557,09 €
Sainte-Opportune-la-Mare	-4 875,34 €	11 775,34 €		11 775,34 €
Bourg-Achard	-8 284,81 €	8 284,81 €	- 3 140,15 €	5 144,66 €
Thuit de l'Oison			- 1 976,02 €	-1 976,02 €
Saint-Ouen-de-Thouberville	9 274,50 €	5 857,50 €		5 857,50 €
TOTAL	-13 272,22 €	44 424,22 €	-18 828,03 €	25 596,19 €



Révision liée à la compétence enfance/jeunesse

Envoyé en préfecture le 09/02/2023
Reçu en préfecture le 09/02/2023
Affiché le
ID : 027-200066405-20230206-CC_FI_02_2023-DE

3 communes n'ont pas délibéré favorablement en 2022 pour le versement des AC liées à la compétence enfance/jeunesse représentant 80 692 €. Il est convenu d'établir en 2023 un pacte financier et fiscal et il est nécessaire pour ces trois communes d'accepter ces révisions au préalable.

La CLECT suggère, à la majorité (trois abstentions), la révision liée à la compétence enfance jeunesse impactant les AC des communes suivantes :

Il est demandé à ces communes de proposer ces révisions à leur prochain Conseil municipal

	AC liées au transfert de la compétence enfance jeunesse
Bouquetot	24 258,00 €
Le Landin	4 067,00 €
St Ouen de Thouberville	52 367,00 €
TOTAL	80 692,00 €



- Tableau des AC provisoires 2023 – tableau complet – Annexe 1
- Tableau des AC provisoires 2023 – modifications seules – Annexe 2
- Liste des mandats 2022 liés aux documents d’urbanisme – Annexe 3
- Projet de délibération communautaire AC provisoires 2023 – Annexe 4
- Modèles de délibération pour les communes
 - Adoption rapport de la CLECT – Annexe 5
 - Délibération sur la modification des AC – Annexe 6

